

COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la Commune de VIRELADE (Gironde), dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique FAUBET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Présents : 10
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal: 19/06/2018.

PRESENTS: FAUBET Dominique, BRAU Rolande, CURILLON Romuald, BATTOCCHIO Jérôme, BLANC-TARIS Guy, AUGÉARD Serge, DA SILVA TOME Americo, PUJOLS Sandrine, TERRIEN Sonia, TAROT Jean-Pierre.

ABSENTS EXCUSES : RAPET Pascal a donné pouvoir à BRAU Rolande; ARNAUD Henri a donné pouvoir à AUGÉARD Serge ; VAN DE KERCHOVE Martine a donné pouvoir à TERRIEN Sonia ; ERCEAU Karl.

SECRETARE DE SEANCE: BRAU Rolande

ORDRE DU JOUR :

- Renouvellement de la convention Instructions du droit des sols avec le SDEEG.
- Délibération modificative.
- Choix du devis de fourniture pour mise aux normes des angles aménagés de la salle des fêtes.
- Inscription sur liste d'attente et demande autorisation de stationnement de Taxi.
- Choix du fournisseur de repas restaurant scolaire.
- Projet d'installation d'un site Orange avec bail.
- Attribution/modification de numéros de rue.
- Avis sur l'Enquête publique de la société FABRIMACO pour la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers sur la Commune de St Michel de Rieufret.
- Nouvelle délibération autorisant le Maire à recruter du personnel de remplacement.
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

A l'ouverture de séance, M. le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations sur des sujets reçus les 20 et 25/06 : une portant sur l'octroi d'une subvention à l'association Sportive du collège de Podensac et une pour solliciter une subvention d'aide à l'étude pour les logements Nodoy auprès du Conseil départemental. Les Membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à l'unanimité des Membres présents.

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS.

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont transféré aux communes la compétence de la délivrance des autorisations de construire, tout en bénéficiant gracieusement de l'aide des services instructeurs de l'Etat.

La loi pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, du 24 mars 2014 est venue modifier ce schéma organisationnel en limitant l'accompagnement des communes par l'Etat.

Ainsi, la commune de Virelade a dû reprendre la pleine instruction des autorisations du droit du sol, depuis le 1^{er} juillet 2015.

Le SDEEG a mis en place en 2015 un pôle urbanisme pour assurer cette mission au service des communes. Il s'agit aujourd'hui de renouveler la convention d'instruction du droit des sols.

Celle-ci fixe les modalités d'exercice du service d'instruction prenant notamment en compte les types d'actes d'urbanisme concernés, la transmission des pièces, les obligations de délais ainsi que les aspects financiers. Le Pôle urbanisme souhaite proposer un accompagnement encore plus étroit ; afin d'anticiper au mieux certaines problématiques ressortant de dossiers sensibles ou à forts enjeux, le service instructeur du SDEEG pourra, sur demande, se rendre en mairie. Ces rendez-vous programmés permettront d'apporter un appui technique et juridique sur le montage de projets en amont de leur dépôt pour instruction et ce, en concertation avec toutes les parties prenantes aux dits projets.

La tarification s'établit en fonction du type et du volume d'actes instruits.

La durée de cette convention est de 3 ans renouvelable par tacite reconduction avec possibilité de la dénoncer à tout moment avec préavis de 6 mois.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de renouveler la convention avec le SDEEG pour l'instruction du droit des sols de notre commune sur les bases contractuelles évoquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

Monsieur le Maire à signer la convention entre le SDEEG et la commune portant modalités d'exercice des services du SDEEG pour l'instruction des demandes : des Permis de Construire, des Permis d'Aménager, des Certificats d'Urbanisme opérationnels articles L.410-1 b du CU, des Permis de Construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes, des Permis de Démolir et des Déclarations Préalables relatives à l'occupation des sols.

DECISION MODIFICATIVE POUR OPERATION 78 – TOITURE DU BATIMENT AFFECTE AU CLUB CANIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018.

CREDITS A OUVRIR

Imputation chapitre article opération	Nature	Montant	
21 / 2135 / 78	Installations générales, agencements, aménagements des const	150,00	
Total		150,00	

CREDITS A REDUIRE

Imputation chapitre article opération	Nature	Montant	
21 / 2135 / 86	Installations générales, agencements, aménagements des const	150,00	
Total		150,00	

CHOIX DU DEVIS TRAVAUX PROTECTION AU FEU – MISE AUX NORMES DES ANGLES AMENAGES DE LA SALLE DES FETES.

Monsieur le Maire présente l'avancement du dossier de travaux de protection au feu de l'aménagement des angles de la salle des fêtes.

L'autorisation administrative a été obtenue du SDIS de la Gironde en date du 30/05/2018.

Deux devis sont soumis au Conseil Municipal, ils proposent des matériaux différents :

- 2AI pour un montant de 7900.40 € HT soit 9480.48 € TTC
- GAROT Francis pour un montant de 1404.31 € HT soit 1685.16 € TTC

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- RETIENT LE DEVIS de l'entreprise GAROT Francis dont le montant s'élève à 1685.16 € TTC, les matériaux proposés correspondant aux normes en vigueur.

- MANDATE Monsieur le Maire pour signer le devis correspondant et tous documents y afférents.

- La dépense est prévue au budget de l'exercice.

INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE ET DEMANDE AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI.

Demande reçue initialement le 11/06/2018 mais annulée le 22/06/2018.

CHOIX DU FOURNISSEUR DE REPAS RESTAURANT SCOLAIRE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant le choix du fournisseur de repas de cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2018.

Un appel à candidature pour marché en procédure adaptée a été passé par la mairie début juin sur le site demat-ampa.fr. Quatre dossiers ont été retirés mais une seule réponse a été réceptionnée. Les commissions communales Budget-Finances-Achats et Ecole se sont réunies le 25 juin pour étudier les offres.

Mr le Maire présente les différents éléments au Conseil Municipal;

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **RETIENT la société SOGERES dont la Direction Régionale est au Haillan 33185 – 5 allée des Musardises, la prestation proposée correspond à la recherche, à savoir pour 4 composantes de repas et le pain : repas maternelle 3.126€ HT – primaire 3.275€ HT - adulte 3.706€ HT.**
- **Le contrat sera signé pour une durée d'un an avec reconduction tacite 2 fois.**
- **DONNE POUVOIRS AU MAIRE pour mener à bien cette délibération et signer les documents se rapportant à cette affaire.**
- **La dépense est prévue au budget 2018.**

Mr le Maire s'est renseigné auprès d'une collectivité cliente depuis 1996 : repas de qualité et bonnes prestations, organisation d'une réunion par trimestre sur les repas avec les parents, enfants, personnel, élus et diététicienne.

PROJET D'INSTALLATION D'UN SITE ORANGE AVEC BAIL.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installation d'un site Orange au lieu-dit le Bourg au complexe sportif en bordure de terrain de sports parcelle A 1032.

Installation d'un relais de téléphonie mobile afin de développer le réseau.

Ce projet consiste à installer des antennes sur un pylône de 36 m de hauteur à édifier et de type treillis. Les armoires techniques, reliées aux antennes par des câbles, seraient installées au sol, au pied de ce projet de pylône et rehaussées de 1 m (PPRI).

Le projet d'installation est assorti d'un contrat de bail avec ORANGE pour l'utilisation d'une surface de 36 m² environ destinée à recevoir les équipements techniques nécessaires à l'activité de l'exploitant des systèmes de radiocommunications avec les mobiles.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce projet avait déjà fait l'objet de la délibération prise le 06/09/2011 et du bail (Réf VIRELADE 21665) en date du 01/10/2011 ; les parties conviennent de le résilier par anticipation à compter de la signature du présent bail.

Le dossier est soumis aux membres du Conseil.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet d'installation d'un relais de téléphonie au complexe sportif, situé au Bourg Parcelle A n°1032.**
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE au contrat de bail précisant les conditions dans lesquelles la COMMUNE bailleur va louer au preneur ORANGE les emplacements techniques afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques sur la parcelle A n°1032, surface de 36 m² environ. Le précédent bail est résilié par anticipation à compter de la signature du présent bail.**
- **Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents y afférents.**

ATTRIBUTION DE NUMEROS DE RUES - 2018/1.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'attribuer des numéros à des parcelles issues de division de terrains sur lesquelles des demandes de permis de construire vont être déposées.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE d'attribuer les numéros suivants**

Chemin du Bourdieu : division de terrain SALMON situé au N°4

- **N°4 B parcelle B 924 p superficie de 813 m².**

Avenue Carayon Latour

- **N°4 B parcelles A 1168 et 1166.**

- **DEMANDE au centre des Impôts fonciers de bien vouloir en tenir compte.**

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE LA SOCIÉTÉ FABRIMACO, POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE DE SABLES ET DE GRAVIERS ET UNE DEMANDE DE DÉFRICHEMENT SUR LA COMMUNE DE ST MICHEL DE RIEUFRET AUX LIEUX-DITS «GUILLOT SUD» et «GUILLOT NORD».

Monsieur le Maire présente le dossier d'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et de graviers et une demande de défrichement sur la Commune de ST MICHEL DE RIEUFRET aux lieux-dits «Guillot Sud» et «Guillot Nord» par la Société FABRIMACO. L'Enquête publique se déroule du 25 JUIN 2018 au 25 JUILLET 2018 en Mairie de ST MICHEL DE RIEUFRET.

Considérant qu'il n'y aura pas de nuisances de passages de camions sur la Commune de VIRELADE, ceux-ci empruntant la voie dédiée aux gravières,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Emet un avis favorable à cette demande.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (délibération de principe - article. 3-1 de la loi du 26 janvier 1984)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;
 - De charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;
 - De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.
-
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Mr le Maire informe qu'il va recruter Nicolas DEGUDE en tant qu'aide cantonnier au mois de juillet.

OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE GEORGES BRASSENS POUR UN SEJOUR SPORTIF EN JUILLET 2018.

Romuald CURILLON se retire au moment du vote.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association sportive du Collège Georges Brassens de Podensac, pour l'organisation d'un séjour « Surf et Activités Physiques de

Pleine Nature» au centre UCPA DE Bombannes les 2,3,4 et 5 juillet 2018 concernant 3 collégiens Vireladais.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE l'octroi d'une subvention de 90 € (quatre-vingt-dix euros) à l'association sportive du Collège Georges Brassens de PODENSAC pour l'organisation du séjour sportif de juillet 2018 concernant 3 collégiens Vireladais.

- **La dépense sera imputée au compte 6574 du budget 2018.**
- **Subvention accordée** **90 €.**

- **Etat des crédits de ce compte :**
- **Crédits prévus au budget 2018 :** **6400 €**
- **Crédits déjà engagés en 2018 :** **5705 €**
- **Crédits disponibles :** **695 €**
- **Crédits disponibles après versement :** **605 €**

DEMANDE D'AIDE A L'ETUDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR ETUDE LOGEMENTS NODOY.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision du 28/03/2018 concernant la réalisation d'une étude de faisabilité d'un programme de logements locatifs au quartier Nodoy.

Il rappelle que le but de ce projet est de réhabiliter des bâtiments anciens insalubres par des logements neufs et de redonner vie à une partie du quartier Nodoy dans le respect des consommations d'énergie.

Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'une aide à l'étude, le montant de l'étude s'élève à 4.200 € H.T. soit 5.040 € T.T.C.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

- Sollicite une aide financière du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de l'étude de faisabilité de réhabilitation de logements insalubres par la création de 5 logements neufs environ au quartier Nodoy; étude dont le coût s'élève à 4.200 € H.T. soit 5.040 € T.T.C.;

- Donne pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et de signer tous documents y afférents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr le Maire informe les conseillers sur la réunion de l'UCTOM à laquelle il vient d'assister. Il a contesté le projet d'installer un quai de transports pour le tri à la déchetterie alors que le centre de tri d'ILLATS passe directement par l'autoroute.
- IL a été demandé à l'entreprise BLG d'établir un devis de ponçage des parquets des 2 classes. Le cirage proposé après ponçage ne correspond pas aux attentes pour un nettoyage facile et rapide. Un autre devis avec vitrification va être demandé.
- Devis chantier école nouveaux sanitaires et toilettes adultes du bâtiment central – lors de la réunion de préparation du chantier du 15 mai, un devis complémentaire a été demandé à EBC Terrassement pour la tranchée dans la cour d'école arrière, mise en place de regards, raccordement des toilettes et enlèvement de la cuve à fioul montant TTC 7320€. Il est présenté pour information du conseil. Un avis favorable est émis car ces travaux ne peuvent être réalisés en régie.
- Comme suite aux plantations de vignes réalisées par Mr Patrice HAVERLAN en emprise sur le CR 22 à Sarraguey, un rendez-vous a eu lieu sur place en juin et Mr BARBOT Géomètre a établi un devis d'honoraires pour délimitation et bornage de l'emprise du CR 22 en limite avec Arbanats. Le devis va être transmis à Mr HAVERLAN et il lui sera indiqué que la commune prend en charge la moitié, l'autre moitié étant à sa charge.

- Deux administrées ont déposé plainte suite à l'empoisonnement de leurs chats.
- Les conseillers municipaux = conseillers techniques en charge de la protection incendie sont informés d'une prochaine réunion de formation à Sainte-Hélène sur le sujet le 11/07 et doivent s'inscrire rapidement.
- Concernant le dossier NATURA 2000, la discussion s'engage sur la possibilité d'obtenir des subventions pour les travaux projetés sur le ruisseau.
- Mr le Maire informe sur le projet d'achat de parcelles en bordure de Garonne et du grand collecteur appartenant à Didier TARIS, dans le but de créer un accès communal direct à la Garonne. Une évaluation des terrains va être demandée à Gironde Ressources. La commission Environnement devra se réunir sur ce sujet.
- L'association Voisins vigilants sera invitée au conseil d'octobre.
- Mme LAMARQUE a demandé des terrains communaux pour couper les foins. Une réponse positive lui a été donnée pour la parcelle A 631 jouxtant la digue-chemin à l'Ailley.
- Les Conseillers Départementaux Mr GILLE Hervé et Mme PIQUEMAL Sophie ont proposé plusieurs dates en septembre pour rencontrer les conseils municipaux du canton, Virelade choisit le lundi 24/09 à 18 h 30.

La séance est levée à 20 h 40.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les conseillers Municipaux,